

# Ville de Port-de-Bouc

## Conseil Municipal du 24 mars 2016

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 h 05, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

**22 présents** : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, NOUGUE Alain, SANTIAGO Michel, TORRES Christian, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, MICHEL Christiane, PINET Gérald, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

**11 Absents avec procuration** : CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, TRAVERSA Marcel, LACHAUD Dominique, DI CESARE Stéphanie, SAADAOUI Amar, CORTES Isabelle, DINI Manon, BERNEX Claude, REBBADJ Saler, TETIENNE-CASANO Corinne.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est officiellement ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Madame Béatrice GIOVANELLI**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

**Mme le Maire**.- Le Conseil Municipal de ce soir est assez lourd, ce sont les comptes du Maire, donc le Compte Administratif.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 février 2016**

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des remarques particulières à formuler sur ce compte rendu ?

**Mme PEPE**.- Ce soir nous voterons contre le procès-verbal car nous estimons que par rapport à la délibération de l'embauche, qu'elle soit faite avant la délibération..

**Mme le Maire**.- Ca n'a rien à voir, est-ce que ce qui est écrit dans le procès-verbal est conforme à ce que vous avez dit ?

**Mme PEPE**.- Oui.

**Mme le Maire**.- Donc en principe c'est juste dire si le compte rendu est conforme aux paroles, si le procès-verbal retrace bien le fait que vous étiez contre, etc. Ce n'est que cela, parce que si vous avez un problème de compte rendu on fait les modifications. C'est juste l'objet administratif.

Y a-t-il d'autres remarques à formuler ? (*Aucune autre remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur Didero + Monsieur Pinet.

Qui est contre ? Le groupe Les Républicains.

C'est vraiment bizarre parce que ce n'est pas comme cela que ça se passe, ce n'est pas quelque chose de politique, c'est un compte rendu effectué par la personne qui est employée pour prendre vos mots et qui est ensuite retapé par une secrétaire, donc vous votez contre la secrétaire. C'est vous qui voyez, vous êtes en train de voter contre les travailleurs, c'est votre droit. Donc vous vous abstenez contre des travailleurs, c'est votre droit aussi. Ca n'a rien à voir avec l'équipe municipale.

Gardons notre sérieux, nous sommes dans des instances où nous sommes des élus, et à un moment donné ce n'est pas parce qu'on est dans l'opposition... après c'est vous qui voyez, cela ne me regarde pas.

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 février 2016 est approuvé à la majorité - Abstention du groupe de Monsieur Didero + Monsieur Pinet - Contre le groupe Les Républicains**

#### **1/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2015**

**Rapporteur** : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Je vous propose de procéder au vote du Budget de Monsieur le Receveur Municipal, qui s'appelle le Compte de Gestion pour l'année 2015.

Qui est pour ? La majorité + Monsieur Pinet + le groupe Les Républicains.

Qui s'abstient ? 'Le groupe de Monsieur Didero

Monsieur DIDERO et Monsieur GIANNANTONI s'abstiennent contre un fonctionnaire. Très bien.

**Le rapport n°1 est approuvé à la majorité + le groupe Les Républicains + Monsieur Pinet - Abstention du groupe de Monsieur Didero**

## **2/BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

**Rapporteur** : Madame le Maire

Là ce sont les comptes du Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Y a-t-il des remarques à formuler au sein du Conseil Municipal sur ce Compte Administratif du Budget ?

**Mme PEPE**.- J'ai une question que je n'ai pas pensé à vous poser lors de la Commission. Pourquoi les frais de gardiennage ont-ils triplé ?

**Mme le Maire**.- Nous avons effectué des gardiennages supplémentaires liés par exemple et principalement au parc de le Lèque, au parc de la presqu'île pour gardienner les équipements, la piscine hors sol, etc.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions ?

Comme il est de coutume nous ne parlerons pas encore du rapport n°3 car il faudra vous exprimer sur les Comptes Administratifs ; donc je vous propose que nous sautions ce point pour passer au point n°5 pour l'instant puisque nous ne parlons pas encore du vote des taux.

## **5/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - COMPTE DE GESTION 2015**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Cela appelle-t-il des remarques de votre part ?

(*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? Le groupe de la majorité, Monsieur PINET, le groupe Les Républicains.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DIDERO

**Le rapport n°5 est approuvé à la majorité + le groupe Les Républicains + Monsieur Pinet - Abstention du groupe de Monsieur Didero**

#### **6/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

#### **8/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - COMPTE DE GESTION 2015**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Le groupe de la majorité, Monsieur PINET, le groupe Les Républicains.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DIDERO

**Le rapport n°8 est approuvé à la majorité + le groupe Les Républicains + Monsieur Pinet - Abstention du groupe de Monsieur Didero**

**9/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

**11/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX ») - COMPTE DE GESTION 2015**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? Le groupe de la majorité, Monsieur PINET, le groupe Les Républicains.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DIDERO

**Le rapport n°11 est approuvé à la majorité + le groupe Les Républicains + Monsieur Pinet - Abstention du groupe de Monsieur Didero**

**12/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX » ) - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

**14/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - COMPTE DE GESTION 2015**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous avons examiné ce point en Commission des Finances.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Le groupe de la majorité, Monsieur PINET, le groupe Les Républicains.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DIDERO

**Le rapport n°14 est approuvé à la majorité + le groupe Les Républicains + Monsieur Pinet - Abstention du groupe de Monsieur Didero**

**15/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

**(Arrivée de Mme CERBONI à 18 h 20)**

**Mme le Maire**. - Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Rosalba, je t'avais fait l'exposé de tous les Comptes Administratifs en réunion de groupe, es-tu prête à pouvoir les voter ou est-ce que tu as des questions à poser ?

**Mme CERBONI**. - Non, merci.

**Mme le Maire**. - Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe prend la présidence pour les votes des Comptes du Maire.

**(Mme le Maire quitte la salle du Conseil Municipal à 18 h 22)**

**Mme SANTORU-JOLY.** - Nous passons aux votes.

**Rapport n°2** : Compte Administratif 2015 du Budget Principal.

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur PINET

Qui vote contre ? Madame PEPE + Madame MICHEL + Monsieur DIDERO + Monsieur GIANNANTONI

**Le rapport n°2 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur PINET - Contre Madame PEPE + Madame MICHEL + Monsieur DIDERO + Monsieur GIANNANTONI**

**Mme SANTORU-JOLY.** - **Rapport n°6** : Compte Administratif 2015 du Budget Annexe des Baux Commerciaux.

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur PINET

Qui vote contre ? Madame PEPE + Madame MICHEL + Monsieur DIDERO + Monsieur GIANNANTONI

**Le rapport n°6 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur PINET - Contre Madame PEPE + Madame MICHEL + Monsieur DIDERO + Monsieur GIANNANTONI**

**Mme SANTORU-JOLY.** - **Rapport n°9** : Compte Administratif 2015 du Budget Annexe des Campings.

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur PINET

Qui vote contre ? Madame PEPE + Madame MICHEL + Monsieur DIDERO + Monsieur GIANNANTONI

**Le rapport n°9 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur PINET - Contre Madame PEPE + Madame MICHEL + Monsieur DIDERO + Monsieur GIANNANTONI**

**Mme SANTORU-JOLY. - Rapport n°12 : Compte Administratif 2015 du Budget Annexe des Hauts de Saint Jean.**

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur PINET

Qui vote contre ? Madame PEPE + Madame MICHEL + Monsieur DIDERO + Monsieur GIANNANTONI

**Le rapport n°12 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur PINET - Contre Madame PEPE + Madame MICHEL + Monsieur DIDERO + Monsieur GIANNANTONI**

**Mme SANTORU-JOLY. - Rapport n°15 : Compte Administratif 2015 du Budget du Service Funéraire.**

Qui est pour ? La majorité + Madame PEPE + Madame MICHEL

Qui s'abstient ? Monsieur PINET

Qui vote contre ? Monsieur DIDERO + Monsieur GIANNANTONI

**Le rapport n°15 est adopté à la majorité + Madame PEPE + Madame MICHEL - Abstention de Monsieur PINET - Contre Monsieur DIDERO + Monsieur GIANNANTONI**

*(Mme le Maire reprend son siège au sein de l'assemblée du Conseil Municipal à 18 h 25)*

**Mme le Maire.**- Si le Compte Administratif est approuvé je vous propose de passer aux affectations des résultats.

### **3/ BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

**Rapporteur** : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

**Mme le Maire.**- Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur PINET + le groupe Les Républicains.

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Je vous remercie.

**Le rapport n°3 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur PINET + le groupe Les Républicains - Contre le groupe de Monsieur DIDERO**

### **7/ BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX - AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

**Mme le Maire.**- Merci.

Y a-t-il des remarques ou des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur PINET + le groupe Les Républicains.

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Je vous remercie.

**Le rapport n°7 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur PINET + le groupe Les Républicains - Contre le groupe de Monsieur DIDERO**

**10/ BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS - AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

**Mme le Maire.** - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des demandes d'intervention ?  
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur PINET + le groupe Les Républicains.

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Je vous remercie.

**Le rapport n°10 est adopté à la majorité - Abstention de Monsieur PINET + le groupe Les Républicains - Contre le groupe de Monsieur DIDERO**

**13/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE SAINT JEAN (RESIDENCE DE LA PAIX » ) - AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

**Rapporteur** : M. René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

**Mme le Maire.** - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des demandes d'intervention ?  
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? La majorité.

Qui s'abstient ? Monsieur PINET + le groupe Les  
Républicains.

Qui est contre ? Le groupe de Monsieur DIDERO

Je vous remercie.

**Le rapport n°13 est adopté à la majorité - Abstention  
de Monsieur PINET + le groupe Les Républicains - Contre le  
groupe de Monsieur DIDERO**

**16/ BUDGET DU SERVICE FUNERAIRE - AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

**Rapporteur** : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

**Mme le Maire.** - Merci.

Y a-t-il des remarques ou des demandes d'intervention ?  
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? La majorité + le groupe Les  
Républicains.

Qui s'abstient ? Monsieur PINET + le groupe de Monsieur  
DIDERO

Je vous remercie.

**Le rapport n°16 est adopté à la majorité + le groupe  
Les Républicains - Abstention de Monsieur PINET + le groupe de  
Monsieur DIDERO**

**Mme le Maire.**- Je vous remercie d'avoir accepté cet ordre modifié des points à l'ordre du jour.

#### **4 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

**Rapporteur** : Mme le Maire

L'Etat nous a fait parvenir la notification n° 1259 COM qui doit être utilisée pour réfléchir à nos taux d'imposition des trois taxes directes locales.

Dans votre notice explicative vous avez le détail des bases prévisionnelles pour l'année 2016.

Nous en avons parlé à la Commission des Finances, c'est conforme aux prévisions que nous avons faites des 1 %, etc. Donc pas de problèmes, nous sommes bien dans les prévisions du BP.

La proposition qui a été formulée au sein du Débat d'Orientations Budgétaires du maintien des taux est bien évidemment réalisée à travers ce tableau.

Comme chaque année nous déplorons la perte d'un impôt sur le dynamisme économique qui était la taxe professionnelle qui, certes s'il elle avait pu être révisée et peut-être améliorée, nous aurait peut-être permis d'avoir une dynamique autre en termes de recettes. Or on se rend compte que d'année en année la pression sur les ménages augmente proportionnellement à nos recettes par rapport à la possibilité de recevoir ou d'accueillir des recettes provenant de la dynamique économique de notre territoire. Cette dynamique a été stoppée avec la disparition de la taxe professionnelle.

Aujourd'hui, le seul moyen pour une municipalité c'est de lever l'impôt direct ou de recevoir des dotations de l'Etat dont on sait qu'elles sont en constante diminution -nous en

avons longuement parlé lors de notre Débat d'Orientations Budgétaires-, et les reversements sous forme de dotations qui provenaient de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues qui, maintenant, vont provenir de la Métropole, le nouvel et unique établissement public de coopération intercommunale.

Donc il ne vous est malheureusement pas proposé ce soir une baisse des taux comme nous l'avons décidé l'année dernière pour contrebalancer autant que faire se peut -nous en avons également parlé à la Commission des Finances- mais c'est compliqué parce que ce ne sont pas les mêmes mécaniques, l'augmentation de la pression fiscale des ménages causée par la mise en place de la TOM à cause de la mise en place de la Métropole.

Cette année il n'y a rien de prévu pour l'instant comme taxe supplémentaire provenant de la Métropole, donc nous restons sur ce que nous nous sommes dit en Débat d'Orientations Budgétaires, 16.5 % pour la taxe d'habitation, 33.90 % pour le foncier bâti, et 32.20 % pour le foncier non bâti.

Multipliés par les bases prévisionnelles de l'Etat vous avez les produits attendus, et au final nous aurions très certainement une recette de 7 458 919.00 euros pour ce budget 2016.

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette question ?

**Mme PEPE**.- C'est juste pour dire ce que j'ai dit à la Commission des Finances, c'est dommage qu'on ne puisse pas baisser d'au moins 1 % la taxe foncière, parce que c'est vrai que cette TOM, avec la baisse de la taxe d'habitation, n'a pas

compensé l'augmentation avec la TOM. On avait proposé de baisser d'au moins 1 % mais ce n'est pas possible.

**Mme le Maire.**- Comme vous le voyez, les recettes attendues sont du même ordre que les années précédentes. Donc si nous baissons d'un point la taxe foncière nous perdons énormément de recettes, ce que malheureusement le budget ne peut pas nous permettre.

Mais j'en conviens, et je crois que l'ensemble des élus réunis aujourd'hui dans cette assemblée, toutes tendances politiques confondues, aimeraient baisser la pression fiscale des ménages, mais ce serait se tirer une balle dans le pied que de ne plus pouvoir équilibrer notre budget. Or je pense que nous préférons, en tout cas la majorité, gérer au mieux le budget de la municipalité localement et ne pas donner la main à l'Etat.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette question des taux ?

**Mme SANTORU-JOLY.**- Je partage ce que Madame le Maire vient de dire. Bien sûr que nous aurions aimé pouvoir baisser les taux, cependant nous approuvons cette décision de maintenir les taux à la même hauteur que l'an dernier, ce n'est déjà pas mal puisque dans d'autres endroits tout le monde a augmenté les taux de la taxe foncière, de la taxe sur le bâti, etc.

C'est une bonne nouvelle pour l'ensemble des habitantes et des habitants qui se voient déjà accablés par une pression fiscale très forte. Vous l'avez dénoncé, nous avons eu un effet « kiss cool » de la Métropole avec la TOM, mais pas seulement.

A ce propos, permettez-moi de m'arrêter un court instant sur ce qu'on a longtemps caché aux Françaises et aux Français pour mieux les culpabiliser de trop dépenser ; ce sont toujours les habitantes et les habitants, ce sont toujours les populations qui sont culpabilisés. Les recettes de l'Etat, et

donc l'argent public, proviennent essentiellement des impôts et des taxes directes et indirectes qui pèsent lourdement sur les budgets des familles, notamment la TVA dont tout le monde s'acquitte, les familles de bas revenus -par exemple les bénéficiaires du RSA ou les chômeurs- comme celles aux revenus plus importants, et cela à la même hauteur, 20 % pour tous. Cet impôt le plus injuste possible, digne de l'ancien régime, représente aujourd'hui 50 % des recettes de l'Etat.

La CSG rapporte plus à l'Etat que l'impôt sur le revenu, et il est essentiellement supporté par les salariés et les retraités qui ont du mal à joindre les deux bouts, tandis que l'impôt sur les sociétés rapporte 14 % des recettes -je parle des PME et des PMI-, alors que les entreprises du CAC 40 n'en supportent que 3 %, et l'impôt sur la fortune tant décrié par la Droite, ou le parti socialiste, et le grand patronat, en bref tous les libéraux de tout poil, rapporte à l'Etat seulement 1.5 % ! Vous voyez qu'une réforme fiscale devrait arriver pour essayer d'avoir moins de pression sur les familles.

C'est pourquoi les assistés ne sont pas celles et ceux que certains, ici ou ailleurs, tout comme ceux du gouvernement, montrent du doigt. Il faut chercher les vrais assistés et les vrais fraudeurs parmi les actionnaires des grandes entreprises de la finance qui profitent des largesses des gouvernements successifs, de Droite comme du PS, pour accroître leur fortune.

La baisse des dépenses publiques constitue donc un détournement de l'argent public, le nôtre, celui de toute la population, de la solidarité nationale et de l'intérêt général, vers l'intérêt privé de quelques uns.

Je vous rappelle que nous subissons encore une baisse dans notre budget qui est imputé à hauteur de 2 100 000.000 euros cumulés, et ce sont les Ports de Boucaines et les Ports de Boucains qui en seront spoliés d'ici 2017. Ne pas prendre en

compte, ou pire nier cette situation en proposant tout et n'importe quoi serait pure démagogie, et nous ne le faisons pas ici.

Oui, nous devons faire face, et Madame le Maire l'a dit, d'une part à la suppression de la taxe professionnelle, à la baisse des dotations dont je viens de parler qui est très importante, et d'autre part à la réponse aux besoins légitimes de la population tout en maintenant le soutien au mouvement associatif, tout en maintenant aussi une action et une qualité de service public municipal à la hauteur des ces besoins.

Toutes ces dépenses publiques ainsi que les rémunérations du personnel municipal ne constituent pas une charge pour nous, contrairement à ce que certains ont déclaré. Pour les élus de la majorité, bien au contraire, c'est à l'opposé la garantie de la continuité du service public rendu à la population. C'est pourquoi nous continuons à maintenir les effectifs, même si c'est difficile. Rappelons que des communes ou des collectivités territoriales de droite comme du PS, ont fait le choix inverse.

Pour toutes ces raisons, Madame le Maire, nous approuvons les taux proposés.

Je vous remercie.

**Mme le Maire.**- Eh ! Oui, il faut malheureusement prendre ses responsabilités.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité.

Qui est contre ? Monsieur PINET.

Qui s'abstient ? Le groupe Les Républicains + Le groupe de Monsieur DIDERO.

Je vous remercie.

**Le rapport n°4 est adopté à la majorité - Abstention Le groupe Les Républicains + Le groupe de Monsieur M. DIDERO.-  
Contre Monsieur PINET**

**17/ ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2015**

**Rapporteur** : M. René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des remarques sur le compte rendu de cet état ?

Qui est pour ? La majorité + le groupe Les Républicains + Monsieur PINET.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur DIDERO.

Je vous remercie.

**Le rapport n°17 est adopté à la majorité + le groupe Les Républicains + Monsieur Pinet - Abstention du groupe de Monsieur Didero**

**18/ VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016**

**Rapporteur** : M. Alain NOUGUÉ (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme PEPE.**- Je pense qu'il faut dire, à la manifestation de l'association des Amis de la Langue et des Cultures Russes, vous y étiez aussi, Madame Santoru, on s'est régalés, c'était un bon moment, c'est une subvention bien méritée parce qu'on a passé un bon moment, c'était très agréable et de qualité.

**Mme le Maire.**- Merci de le faire remarquer. Mais j'ai envie de dire que dès que l'on donne une subvention elle est toujours méritée. Ce n'est pas vraiment un mérite, c'est une

réponse à la sollicitation de nos Port de Boucaines et de nos Port de Boucains qui organisent toujours quelque chose de qualité, et cela nous fait toujours très plaisir. La plupart du temps nous répondons présents, si nous ne le faisons pas c'est que ce n'est pas possible, parce que notre volonté c'est de toujours répondre présent aux sollicitations des associations, elles le savent.

**M. DEPAGNE**.- Je ne prendrai pas part au vote.

**Mme le Maire**.- Bien évidemment, nous comprenons.

Qui est pour ? L'unanimité du Conseil Municipal, à l'exception de ceux qui ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie.

**Le rapport n°18 est adopté à l'unanimité**

**19/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA RE-INFORMATISATION DE LA MEDIATHEQUE**

**Rapporteur** : Mme Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Le coût prévisionnel serait de 70 000.00 euros.

La Commission des Finances a procédé à son examen.

**Mme le Maire**.- Comme d'habitude on demande le taux le plus élevé pour nous permettre une ré-informatisation la plus importante. Si nous n'obtenons pas ce taux-là nous reverrons bien évidemment à la baisse l'investissement total de façon à pouvoir y mettre les deniers de la Commune que nous pouvons y mettre, et nous le ferions peut-être en plusieurs étapes.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°19 est adopté à l'unanimité**

**20/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à l'examen de ce dossier.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

J'espère que ça va marcher.

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°20 est adopté à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- Je demande donc à notre conseillère départementale de suivre ce dossier avec la plus grande attention.

**Mme PEPE**.- Excusez-moi, Madame le Maire, si c'est bon ça se ferait où ? Est-ce que vous avez déjà une idée ?

**Mme le Maire**.- Si nous avons les crédits ouverts et la possibilité, nous ne manquerons pas de revenir auprès de la population. Mais vous avez raison, les élus doivent gérer et formuler des propositions crédibles.

Vous le savez peut-être, lorsqu'il s'est agit de défendre la position de maintenir le collège Paul Eluard sur la commune, nous avons proposé un terrain chemin de la Draille,

sur la droite lorsqu'on monte vers les lignes haute tension. Ce terrain est réservé depuis notre POS, et donc encore sur notre PLU, pour la création d'un Etablissement Recevant du Public. Les habitants du quartier n'étaient pas favorables à recevoir un collège à côté de leurs habitations, c'est la raison pour laquelle nous allons le localiser ailleurs. Ce terrain n'en demeure pas moins un terrain qui peut accueillir un Etablissement Recevant du Public, donc ça pourrait se faire à cet endroit.

Il y a aussi d'autres terrains sur la commune, mais nous en avons discuté avec le groupe majoritaire de la municipalité et je pense qu'il faut rapprocher des équipements publics des nouveaux quartiers en construction. A part certaines personnes plus âgées qui, dans le cadre de leur parcours résidentiel choisiraient de vendre leur villa, leur terrain, leur jardin, etc. pour aller vers soit une villa plus petite avec un plus petit jardin, soit un appartement construit avec une terrasse, la plupart des couples qui s'installent dans les constructions « les Jardins de Louis », ou récemment dans le lotissement municipal des résidences de la paix, ou dans ce quartier-là l'opération de « l'arbre perché », sont des jeunes couples avec des enfants ou qui vont en avoir. Donc rapprocher un équipement public du domicile pourrait être commode.

Si nous obtenons satisfaction nous en parlerons comme d'habitude en réunions citoyennes et nous travaillerons ces questions ensemble pour essayer de trouver la meilleure solution.

**21/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT - (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2016-02 du 04/02/2016)**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à l'examen de ce dossier.

**Mme le Maire**.- C'est plutôt une bonne nouvelle.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°21 est adopté à l'unanimité**

## **22/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL**

**Rapporteur** : M. Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à l'examen de ce dossier.

Il s'agirait du terrain sur les Comtes, celui qui est actuellement très fatigué, il s'agirait de le remplacer et on bénéficierait de subventions de la Fédération de Foot.

**Mme le Maire**.- C'est une demande insistante de la part des jeunes des Comtes qui en ont véritablement besoin. Cela fait un moment mais c'est compliqué, on a la programmation d'un budget et là ça commence à être le moment, donc si on pouvait obtenir cette subvention ce serait bien.

Une petite remarque à formuler, il faut que ce soit fait avant l'Euro 2016, donc si on le vote c'est très important.

Concernant l'Euro 2016, nous avons reçu des notes, on a l'habitude de réunir de façon conviviale du monde devant les grands écrans, il semblerait que cela devienne de plus en plus

compliqué. Pour l'instant les services de l'Etat n'ont pas encore vraiment statué eux-mêmes, par contre nous avons reçu des circulaires provenant du ministère de l'intérieur pour éviter les rassemblements si on n'est pas dans un endroit clos. Donc on se tiendra informé au fur et à mesure.

Faire en sorte que ce terrain soit revêtu d'un synthétique c'est pour y pratiquer le sport, ce n'est pas que pour l'Euro 2016, on profite de l'opportunité, mais c'est aussi pour pouvoir ensuite faire en sorte que le foot s'y pratique bien évidemment. Foot et foot salle.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°22 est adopté à l'unanimité**

**23/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE POUR LE REMPLACEMENT DE PONTONS DU PORT DE PLAISANCE**

**Rapporteur** : M. Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à l'examen de ce dossier.

Tout de ce qui est gros et qui impose des investissements c'est à la charge de la Mairie par l'intermédiaire de subventions, et l'entretien est à la charge du fermier.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°23 est adopté à l'unanimité**

**24/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE POUR LES EQUIPEMENTS  
D'ILLUMINATION**

**Rapporteur** : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

La Commission des Finances a procédé à son examen.

**Mme le Maire**.- Cela n'empêche pas d'avoir « 150 ans » sur l'hôtel de ville de façon temporaire, mais le reste sera permanent.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°24 est adopté à l'unanimité**

**25/ TARIFS PUBLICS - NOUVEAUX TARIFS POUR SERVICES DU PORT DE  
PLAISANCE ET DE PECHE ET SES SERVICES**

**Rapporteur** : M. Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°25 est adopté à l'unanimité**

**26/ SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES PARTICIPANT AU CARNAVAL DE PORT DE BOUC**

**Rapporteur** : M. Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

J'ouvre une parenthèse, le carnaval se fera le dimanche 24 avril avec une grande fête sur l'esplanade des sardinades cette année. Venez nombreuses et nombreux avec vos petits-enfants.

**Mme le Maire.**- Merci, Patrick. Je crois savoir que les jeunes du lycée Jean Moulin nous construisent un char assez intéressant.

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°26 est adopté à l'unanimité**

**27/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME AVEC LA SOCIETE MERICQ**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

C'est un très gros mareyeur de Marseille.

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme SANTORU-JOLY.**- J'aurais juste une réflexion. Je note que l'on poursuit dans le développement économique, c'est une bonne chose.

**Mme le Maire.**- C'est un mareyeur qui a pignon sur rue. Il faut que nous mesurons que la délibération que nous allons prendre ce soir est le fruit d'un travail de la municipalité pour accroître la dynamique économique dans le territoire.

Je tiens à dire, et je souhaitais que dans la page du nouveau document de communication du Conseil de Territoire nous puissions faire un peu état à notre population de tout notre

travail mené sur le développement économique puisqu'ensemble nous avons mis en place un chantier de réparation et de maintenance navale. Nous sommes en train d'installer à nouveau un mareyeur qui prend une suite, ce n'est pourtant pas simple, mais il nous a suivis ; sachant que l'un s'arrêtaient un autre vient s'installer. Je pense que nous allons encore avoir des surprises.

Donc nous n'avons pas dit notre dernier mot dans le domaine du maritime.

Je dois dire aussi qu'avec les travaux de la Respélido qui vont démarrer il y a aussi beaucoup de demandes d'installations dans les locaux laissés vacants de la Respélido où nous sommes obligés de bien vérifier que le business plan tient la route, que tout soit bien enregistré, pour donner l'aval d'installation de nouveaux commerçants.

A Port de Bouc, avec nos faibles moyens, et par contre notre bonne volonté, nous continuons d'être attractifs en fonction de la taille de notre ville bien évidemment ; en tout cas l'équipe de la majorité s'y emploie à chaque instant, sous l'orchestration de Monsieur Christian TORRES.

**M. TORRES**.- Je voudrais juste remercier et saluer aussi le travail que fait Raymond LOPEZ, il faut le dire parce que c'est un gros bosseur, j'apprécie vraiment son talent de commercial et j'ai plaisir à travailler avec lui.

**Mme le Maire**.- On lui transmettra.

Si vous n'avez pas d'autres remarques à formuler sur ce magnifique rapport je vous propose de procéder au vote.

Qui est pour ? L'unanimité. Cela fait plaisir l'unanimité du Conseil Municipal qui reconnaît le travail.

Merci beaucoup.

Le rapport n°27 est adopté à l'unanimité

**28/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN GARAGE**

**Rapporteur** : M. Boulenouar SIRAT (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- C'est une régularisation.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

Le rapport n°28 est adopté à l'unanimité

**29/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DES RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES SUBAQUATIQUES ET SOUS-MARINES (DRASSM) POUR LA CONSERVATION DES BIENS CULTURELS MARITIMES EN DEPOT DANS LES LOCAUX DE LA VILLE DE PORT DE BOUC**

**Rapporteur** : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

Le rapport n°29 est adopté à l'unanimité

**30/ AUTORISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES**

**Rapporteur** : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- On commence à être sollicité par des filières d'étudiants, on en reçoit de plus en plus, cela fait plaisir. J'espère que cela nous aidera à concrétiser nos projets

de filières d'enseignement général sur la ville, voire même plus après. Nous avons tissé des belles passerelles.

Etes-vous d'accord pour que nous accueillions ces étudiants ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°30 est adopté à l'unanimité**

### **31/ TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

**Rapporteur** : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Cela fait suite à des départs à la retraite, on ne « dégrade » pas les gens, cela n'existe pas, c'est d'ailleurs une procédure très compliquée.

**Mme PEPE**.- Je n'ai pas compris « *adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe* » à « *adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe* », ce n'est pas dans le même domaine ?

**Mme le Maire**.- Tout à fait.

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°31 est adopté à l'unanimité**

### **32/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE**

**Rapporteur** : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des remarques ?

**M. GIORGETTI**.- Quand je vois cela je me dis que si vraiment l'Etat avait une volonté politique d'aller vers les transitions énergétiques, un petit coup de main aux collectivités locales pour changer leur parc ferait du boulot

dans l'automobile, ils récupèreraient une partie des TVA, etc. Ca donnerait du souffle à une vraie politique pour aller vers la COP21.

On va installer mais ça va se faire selon les possibilités des Communes pour acheter ces véhicules. S'il y avait un petit coup de main ce serait bien, mais au contraire on nous enlève des dotations.

**Mme le Maire.**- Tout à fait, c'est malheureux, je partage.

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°32 est adopté à l'unanimité**

**33/ AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "NOS QUARTIERS ONT DU TALENT"**

**Rapporteur** : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Vous vous rappelez que nous avons mis en place un « club ambition » pour les jeunes qui ont capacités à pouvoir travailler immédiatement mais qui n'ont pas forcément de carnet d'adresses ou de réseaux. C'est encore parfois plus compliqué pour les jeunes diplômés qui n'ont pas de réseaux pour pouvoir entrer à certains endroits. Cette association est reconnue, on espère qu'elle va pouvoir les accompagner de la meilleure des façons. C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter ce rapport comme vous y invite Marc.

**Mme PEPE.**- Juste une précision, j'ai vu la maquette, ça concerne les BAC à partir de BAC + 3 ?

**Mme le Maire.**- Oui. C'est en complémentarité du « club ambition » qui ne s'appelle d'ailleurs plus comme cela.

**M. DIDERO**.- Je vais à cent pour cent dans votre sens, et je vais même aller plus loin. Il y a un élément dont on peut s'apercevoir qui est que lorsqu'un jeune diplômé par exemple de Port de Bouc envoie un CV dans une entreprise ou dans une autre commune, les jeunes subissent ce que l'on appelle la discrimination territoriale, un peu comme en Seine-St-Denis selon le quartier ou la commune d'où vous êtes où il y a le principe de discrimination, alors que les compétences et les diplômes sont reconnus sur le plan national. Donc ce que vous évoquez va plus que dans le bon sens.

**Mme le Maire**.- Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°33 est adopté à l'unanimité**

### **34/ MISE EN PLACE DE LA TAXE DE SEJOUR SUR LA COMMUNE**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Ce sera applicable pour l'année prochaine ?

**M. TORRES**.- Nous avons fait la demande, nous avons deux mois pour attendre la réponse de l'étude, si nous n'avons pas de réponse on pourrait la mettre dès cet été, sinon ce sera janvier 2017.

**Mme le Maire**.- A suivre. L'enjeu pour toi c'est de savoir s'il y a l'unanimité ?

**M. TORRES**.- Oui, je pense.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme PEPE.**- La taxe de séjour sera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et ne sera pas réservée à une période bien définie ?

**M. TORRES.**- Tout à fait. Elle sera appliquée au réel, parce qu'il y a deux méthodes : le réel ou le simplifié. Ça peut être instauré de deux façons, nous avons choisi le réel, c'est plus facile.

**Mme PEPE.**- Nous avons pas mal d'ouvriers qui séjournent en hôtel, on ne leur fera pas payer la taxe de séjour, ce sera pour les vacanciers, même si ce n'est pas excessif ?

**M. TORRES.**- Tout le monde la paie.

**Mme le Maire.**- En général ce sont les entreprises qui paient pour les ouvriers.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°34 est adopté à l'unanimité**

**35/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°154/5015 du 17 DECEMBRE 2015 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TOURISTIQUE ET EVENEMENTIELLE**

**Rapporteur** : M. René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Patrick est notre organisateur.

**Mme le Maire.**- Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°35 est adopté à l'unanimité**

**36/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D’AFFERMAGE RELATIVE A  
LA GESTION DES PORTS DE PLAISANCE, DE PECHE ET DE SES SERVICES**

**Rapporteur** : M. Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes d’intervention ?  
(*Aucune demande n’est formulée*)

Qui est pour ? La majorité + le groupe Les Républicains  
+ Monsieur PINET.

Qui s’abstient ? Le groupe de Monsieur Didero.

Je vous remercie.

**Le rapport n°36 est adopté à la majorité + le groupe  
Les Républicains + Monsieur Pinet - Abstention le groupe de  
Monsieur Didero**

**37/ LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS ENTRE LE 1ER JANVIER 2015  
ET LE 31 DECEMBRE 2015**

**Rapporteur** : M. René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Je pense que vous avez pu avoir le  
rapport en temps et en heure.

Y a-t-il des demandes de précision ou des remarques ?  
(*Aucune demande n’est formulée*).

Qui est pour ? La majorité.

Qui s’abstient ? L’ensemble des élus de l’opposition.

Je vous remercie.

**Le rapport n°37 est adopté à la majorité - Abstention  
de l’ensemble des élus de l’opposition**

**38/ CESSION PAR LA COMMUNE D'UN TERRAIN SIS RUE DE LA REPUBLIQUE, CADASTRE SECTION AC 211P (LOT A) D'UNE SURFACE DE 10M<sup>2</sup> AU PROFIT DE LOGIREM**

**Rapporteur** : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Vous avez vu le prix au mètre carré, c'est un parking en centre-ville. Sans commentaire.

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°38 est adopté à l'unanimité**

**39/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES DU CANAL**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Les 5 terrains concernent : M. SELLAMI, M. ABROUSSE, M. MERAD, M. DIRAKIS, M. SAMSON.

Les 3 garages concernent : M. René NUNES, Mme Aurélie PERGHER, Mme Angeline SEPTE GERMAIN.

Le hangar concerne M. Jean-Marc ALONSO.

**Mme le Maire.**- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Mme PEPE.**- Combien reste-t-il de familles ?

**Mme le Maire.**- Je ne le sais pas, je n'ai pas fait le calcul, vous me posez une colle.

**Mme PEPE.**- Combien de familles pouvaient accéder à la propriété ?

Mme le Maire.- 130 tout confondu, terrain, garage, maison, etc.

Mme PEPE.- On est loin du compte.

Mme le Maire.- Vous savez qu'il y a une opposition organisée pour éviter que certains... c'est comme ça, mais ça avance. C'est bien. Maintenant il y a des gens qui se rendent compte que certains arguments qui avaient été avancés sont faux, ou d'autres qui pensaient être dans une certaine procédure, que s'ils pouvaient faire baisser le prix pourquoi pas, c'est naturel, c'est humain, qui, quand ils se rendent compte que ce n'est pas possible, disent que c'est bon. Il y en a d'autres par contre qui sont dans une réelle difficulté de pouvoir acheter, et qui ne savent plus par quel bout prendre cette affaire parce que c'est un peu compliqué.

Je pense que le temps fera son affaire, mais entretemps si on n'accède pas à la propriété il va falloir s'inquiéter parce qu'après c'est la Mairie qui crée une occupation illégale en permettant à des gens d'être logés gratuitement, et cela crée une inégalité de traitement, pourquoi certains seraient logés gratuitement et d'autres pas, ce n'est pas possible.

J'espère que ceux qui prennent la responsabilité de tels actes s'en mordent les doigts parce que par principe, lorsqu'on veut être élu d'une population on ne la divise pas. Mais après chacun sa façon de voir la politique.

Est-ce que nous allons être d'accord pour vendre ce soir à ces personnes qui veulent acheter, qui est pour ? La majorité + M. PINET + le groupe Les Républicains.

Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur Didero

**Le rapport n°39 est adopté à la majorité + le groupe  
Les Républicains + Monsieur Pinet - Abstention du groupe de  
Monsieur Didero**

**40/ DEMANDE D'OUVERTURES DOMINICALES**

**Rapporteur** : M. Christian TORRES (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Il a été demandé de statuer sur cela, et la proposition formulée c'est de pouvoir proposer 5 dimanches, 5 jours d'ouverture supplémentaires au-delà de ceux de fin d'année, etc.

Au-delà de cette dérogation de 5 jours cela ne dépend plus du Conseil Municipal mais de la Métropole. C'est la première partie.

La deuxième partie, comme vous le savez, avant que de s'exprimer sur la question nous faisons partir un courrier d'interrogation aux personnes concernées, et cette proposition de 5 jours nous est revenue. Beaucoup de commerçants de la galerie marchande de Carrefour n'en voulaient pas du tout, et le directeur de l'époque en voulait 9. On a coupé la poire en deux et on est allé au maximum de ce que l'on peut donner en Conseil Municipal ce soir.

**Mme PEPE.**- Donc ils n'auront pas plus de 5 dimanches plus les deux obligatoires puisqu'on peut aller jusqu'à 12 par rapport à la loi Macron ?

**Mme le Maire.**- Pas en Conseil Municipal.

**Mme PEPE.**- Donc ils peuvent encore demander à la Métropole ?

**Mme le Maire.**- Oui. Les 5 jours sont plébiscités par les réponses apportées, sauf par les commerçants de la galerie marchande qui ne voulaient pas d'ouvertures dominicales supplémentaires.

**Mme PEPE.**- Il doit y avoir une demande écrite par les volontaires ?

**Mme le Maire**.- Après ils voient entre eux. Nous, nous donnons l'autorisation de 5 jours supplémentaires, après ils choisiront.

***(Propos simultanés, brouhaha)***

**M. TORRES**.- Je voudrais juste ajouter un mot pour information parce qu'il y a beaucoup d'élus qui sont présidents d'associations, sachez que le directeur de Carrefour est parti pour des raisons personnelles, il n'était pas loin de la retraite, peut-être trop de pression du groupe avec un Carrefour tout neuf, donc il est parti et on attend le prochain d'ici une semaine. Sachez qu'en ce moment il n'y a plus de directeur.

**Mme le Maire**.- Et ça continue de marcher ?

**M. TORRES**.- Oui.

**Mme le Maire**.- Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

**Le rapport n°40 est adopté à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- L'ordre du jour est épuisé, nous passons à la question diverse de Madame PEPE.

**Mme PEPE**.- (Lecture de la question) : « Madame le Maire, vous serait-il possible de prendre un arrêté pour limiter la circulation des chiens par mesure de sécurité, car depuis quelque temps une recrudescence de certains chiens comme les malinois est inquiétante. Certaines personnes âgées ont peur de promener leur chien et des mamans que leurs enfants jouent en bas de leurs immeubles ou dans un parc par peur d'être mordus car trop souvent laissés en liberté. Et sans compter toutes les déjections canines qui sont une vraie pollution pour tous les piétons ».

« En considérant que :

1°) pour sauvegarder l'hygiène publique et diminuer les risques d'accidents sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la Commune, il importe de réglementer la circulation des animaux domestiques, notamment des chiens qui troublent la tranquillité publique.

2°) qu'il y va aussi des intérêts des animaux que le propriétaire fasse tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que ceux-ci restent indésirables en nuisant à la propreté ou à la sécurité et à la tranquillité des autres habitants.

Et je vous propose également des articles qui pourraient faire partie de l'arrêté :

Article 1er : Sur les voies ouvertes à la circulation publique et sur les domaines publics ou privés de la Commune, tous les animaux domestiques, et notamment les chiens, devront être munis d'un collier identifiant le propriétaire en plus du tatouage ou puce qui reste obligatoire.

Article 2 : Sur ces mêmes voies et ces mêmes lieux les chiens et autres animaux devront être tenus impérativement en laisse. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident. Pour les chiens dits dangereux, il est fait obligation sur la voie publique (ou sur tout le domaine public), à chaque propriétaire ou gardien de ces animaux de les tenir en laisse et de les museler.

Dans le cas contraire, ces animaux seront considérés en état de "divagation", et une mise en fourrière ainsi qu'une contravention seront ordonnées.

Article 3 : Les propriétaires devront veiller à ce que les animaux, même tenus en laisse, ne puissent accéder dans les lieux tels que : squares pour enfants, Monument aux Morts, cour de l'école. Par ailleurs, dans certains lieux particulièrement fréquentés ou comportant la présence d'enfants (autours et dans

les écoles, les crèches, les jardins d'enfants, les centres commerciaux et les bâtiments publics), la circulation des chiens « dangereux », fussent-ils muselés et tenus en laisse est désormais interdite pendant les heures d'ouverture de ces bâtiments.

Il est possible d'être plus ou moins général, une distance de 100 mètres peut par exemple être retenue pour définir les alentours d'établissements fréquentés par le public dont l'accès est interdit aux chiens dangereux, et il est également possible de faire une liste exhaustive des établissements visés sur le territoire de la commune.

Article 4 : Même tenus en laisse les chiens sont interdits à l'intérieur des édifices publics ou culturels, ainsi que dans les magasins d'alimentation.

Article 5 : Il est interdit d'exciter les chiens à poursuivre les passants ou à se battre entre eux. De même, tout aboiement ininterrompu est répréhensible.

Article 6 : D'une manière générale, les personnes ayant la garde d'un animal domestique devront veiller à ce que celui-ci ne puisse constituer un risque d'accident et ne porte atteinte à l'hygiène, à la sécurité et à la tranquillité publique.

Article 7 : Les services de police ainsi que ceux de la Gendarmerie ont compétence pour constater systématiquement les infractions suivantes :

- la divagation des chiens,
- la présence des chiens non tenus en laisse et/ou non muselés,
- l'excitation ou le fait de ne pas retenir un chien susceptible d'être un danger pour autrui,

- les combats de chiens.

*Outre les peines d'amende qui peuvent être prononcées, les propriétaires s'exposent à la capture et la mise en fourrière de l'animal.*

*Il est rappelé que l'utilisation d'un animal pour tuer, blesser ou menacer est assimilé à l'usage d'une arme et susceptible d'être sanctionnée comme tel ».*

**Mme le Maire.**- Je vous remercie, Madame Pèpe, pour l'exposé exhaustif de cette question dans laquelle je vois trois préoccupations :

La première c'est la mise en sécurité des habitants,

La deuxième c'est est-ce que l'on peut laisser les animaux en liberté,

La troisième c'est la question des déjections canines.

Je crois que le fait de vous avoir laissé exposer en entier les articles que vous présenteriez comme un arrêté municipal m'a permis de ne pas avoir à rappeler la loi. Parce que les articles que vous décrivez sont en fait des articles de loi.

**Mme PEPE.**- Tout à fait.

**Mme le Maire.**- Donc la loi existe et n'a pas besoin d'être complétée par un arrêté municipal. Comme vous le dites à la fin de l'énonciation des articles, notamment dans l'article n°7, cette loi est suffisamment précise dans le code rural auquel le maire doit se référer pour ses compétences dans le cadre défini, au règlement sanitaire départemental pris par arrêté préfectoral, au code civil et au code pénal. Ce qui s'applique donc au corps de métier de la fonction régaliennne de l'Etat dont vous venez de parler, c'est-à-dire la police nationale ou la gendarmerie en priorité.

Donc, cela nous amène à cette fameuse pétition que nous avons fait signer au rendez-vous avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur et son cabinet ces derniers temps, de façon à pouvoir obtenir des effectifs suffisants de police nationale pour qu'ils n'aient pas à trier entre leurs différentes interventions, qu'ils n'aient pas à mettre des priorités dans leurs priorités parce qu'ils ne sont pas assez nombreux pour pouvoir assurer leurs différentes missions dont font partie les missions que vous venez d'énoncer.

Bien évidemment, les polices municipales se mettent aussi en soutien pour appliquer cette possibilité d'intervenir localement suivant les pouvoirs du maire. Sauf qu'il est apparu dans la loi quelque chose de nouveau qui a été amené par les associations de protection des animaux, notamment, que nous finançons par ailleurs justement pour la capture des animaux errants.

La législation -ça date de 2014, 2015, la dernière date de janvier 2015- considère maintenant que les animaux ne sont plus des biens meubles, ce qui fait que lorsque vous assurez votre animal ça ne peut plus être une assurance identique à celle de votre habitation, il y a une clause particulière pour votre animal. Les animaux sont maintenant considérés comme des êtres vivants doués de sensibilité, c'est l'article 515-14.

Donc, nous devons articuler l'intervention policière à la fois sur le respect de l'animal, et il n'est pas possible de considérer a priori qu'un animal qui se promènerait non tenu en laisse est obligatoirement un animal potentiellement dangereux. Cela ne nous est pas permis.

On échangeait sur cette question avec Madame Santoru parce qu'elle a eu un Rottweiler dans sa famille qui était particulièrement adorable, cela nous a amenés à une seconde réflexion qui est de dire que pas tous les animaux d'une

certaines races sont des animaux méchants... mais on ne va pas discriminer un animal par le biais de sa race.

Concernant nos animaux de compagnie je crois qu'il ne faut pas céder à la terreur, il faut continuer d'être des êtres aimants. C'est sûr qu'il faut vérifier que le maître est à côté.

La loi était surtout basée pour ceux qui pratiquent la chasse, c'est pour cela qu'il y a les fameux 100 mètres que vous avez repris par rapport aux ERP. Mais normalement la loi dit qu'un animal peut être en liberté tant qu'il est à portée de voix de son maître qui doit le rappeler, et qu'il ne doit pas être au-delà de 100 mètres, mais c'est souvent pour la chasse. C'est issu du code rural, c'est une habitude de vie entre l'homme et l'animal.

Je ne suis pas partisane d'enfermer tous les animaux de compagnie dans une obligation de, etc. par principe, et de toute façon la loi ne me le permet pas.

Par contre ce que je crois avoir compris dans votre énoncé, et je crois savoir que parfois des personnes sont victimes d'attaques de chiens qui ne sont pas forcément des animaux de compagnie et ceux que vous avez visés, c'est-à-dire ces animaux que l'on considère comme des armes par destination. Là aussi c'est codifié. Concernant les animaux transformés en arme par destination par leur propriétaire, nous sommes dans un autre champ. Vous voyez le champ auquel je fais référence ; ce champ-là doit obligatoirement être accompagné d'une présence et d'une intervention parmi les fonctions régaliennes de l'Etat de notre police nationale. Vous comprenez tous les tenants et les aboutissants.

Il n'en demeure pas moins que notre police municipale essaie d'intervenir aussi, et je crois que c'est même celle qui intervient le plus. Ce n'est pas toujours simple, il nous faut

la cage, les équipements, etc. Ils essaient de le faire autant que faire se peut, et je vous engage à continuer de soutenir cette action que nous avons, parce que depuis qu'il nous a été promis que des effectifs allaient venir on les attend toujours, ils ne sont toujours pas là sur le territoire.

A l'issue de cette question diverse je vous proposerai de consacrer les derniers moments de notre assemblée d'élus républicains à nous pencher sur ces jours de recueillement et de deuil de notre pays voisin et frère, la Belgique. C'est un autre sujet, mais malgré tous ces événements il n'y a pas de renforcement de policiers comme il le faudrait.

Très honnêtement, je pense qu'il faut séparer les animaux de compagnie des animaux transformés en arme par destination. Ce n'est pas la même chose.

Pour finir, vous parliez des déjections canines, du coup on ouvre le grand champ de la prévention en général, et de la citoyenneté en particulier. Je suis d'origine espagnole, tout le monde le sait, et il est vrai qu'en Espagne c'est une habitude de vie, les gens sortent leur chien, ils ont leur sachet plastique dans la poche. J'ai envie de vous donner l'exemple que Boulenuar ne se permettra pas de donner car cela concerne le centre social Tichadou ; nous avons mis en place des jeux pour enfants avec la réhabilitation des abords du quartier de la tranchée. Ces jeux ne sont pas forcément clôturés donc des animaux qui ne sont pas tenus en laisse peuvent éventuellement venir sur ces jeux. Le travail que fait notamment Michel, mais pas uniquement Michel, le travail que font le centre social, les parents, les voisins, autour de ce lieu de vie, permet aux services municipaux de n'avoir que très peu d'interventions sur ce lieu de jeux pour enfants non clôturé, où il n'y a pas de panneau « interdit aux chiens », ce qui est un peu stupide puisque les chiens ne savent pas lire ! Mais les propriétaires

qui laisseraient leur chien faire ses déjections sur l'aire de jeux pour enfants sont franchement à rééduquer.

Tout le quartier s'y est mis. La priorité a été donnée au terrain de jeux pour enfants, et certains propriétaires amenaient leur chien vers le terrain de boule, mais ça n'a pas marché non plus.

Un certain équilibre s'est mis en place. Dans le temps de la place Gabriel Péri, en passant par les deux canisites de la promenade du littoral en bord de mer, etc. tout un processus essaie de se mettre en place avec une grosse volonté de la part de la municipalité, des relais de qualité de la part de nos partenaires et des citoyens. Je ne veux pas taguer spécifiquement Mesdames Giovannelli, Mesdames Malaret, Mesdames Gallina, etc. je pourrais en citer beaucoup dans cette assemblée, mais elles ont été particulièrement vigilantes cet été par rapport à notre parc de la presqu'île pour essayer de faire en sorte que de bonnes habitudes se prennent, pour éviter que des mauvais plis ne se prennent de la part de certains habitants peu scrupuleux.

Les trois volets que vous abordez sont tout aussi important les uns que les autres.

Souvent les habitants me demandent de prendre un arrêté municipal pour que l'on puisse verbaliser, mais c'est le cas, il est possible de verbaliser, il suffit de s'équiper pour pouvoir le faire. Nous sommes équipés pour pouvoir poser ces procès-verbaux. La loi nous a toujours autorisés et nous autorisera encore. La difficulté était et reste de pouvoir identifier. Donc lorsqu'un animal est en divagation on fait appel à la SPA, on le récupère, on ne peut pas verbaliser, on ne sait pas à qui il appartient ; lorsque l'animal est accolé à un propriétaire il y a malheureusement un petit problème parce que celui-ci n'a pas l'obligation de présenter ses papiers, sauf à la police

nationale. C'est donc compliqué pour dresser un procès. Même si on dit que le maire est un OPJ, dans des circonstances bien particulières je peux passer des arrêtés pour éviter la circulation sur le parcours du carnaval, lorsqu'on fait la fête foraine, etc. je suis OPJ de ce type d'évènement, mais je ne peux pas me permettre de demander les papiers aux gens et je n'ai pas qualité pour donner l'autorisation à, sauf en période électorale. C'est donc assez compliqué. Mais la police municipale essaie de s'y employer, notamment en essayant de reconnaître les propriétaires de chiens. En première instance on va plutôt rencontrer le propriétaire en lui disant qu'il faut ramasser les déjections ou qu'il faut attacher le chien s'il fait peur aux enfants, etc. Mais en général ça ne se passe pas trop mal.

Concernant les animaux qui deviennent des armes par destination c'est une autre problématique qui relève aussi et beaucoup de la BAC, etc.

Pour répondre concrètement à votre question, pourquoi ne pas laisser des animaux en liberté à partir du moment où il n'y a pas de difficultés particulières, des petits chiens, des chats. Par contre je ne peux pas prendre un arrêté puisque la loi fait foi, même si le chien court dans tous les sens il ne doit pas être à plus de 100 mètres par rapport à son maître. Lorsque le chien pose problème on rentre dans un cadre bien particulier. La loi nous permet déjà tout cela, donc ne vous inquiétez pas, il n'y a pas besoin de passer par un arrêté municipal. Maintenant il faut réunir les conditions pour pouvoir s'attaquer à la source de nos problèmes soulevés que, je pense, nous partageons tous dans cette assemblée.

Votre question est très pertinente, ça permet aussi de faire un éclaircissement sur le sujet.

**Mme PEPE**.- Je vous en remercie.

Est-ce qu'il serait possible de faire un rappel aux citoyens, de les sensibiliser pour qu'ils ramassent les déjections de leurs chiens pour l'hygiène.

**Mme le Maire.**- Vous avez raison, il faut souvent faire des piqûres de rappel.

Dans le cadre des « Rencontres pour la Ville » nous avons un peu déplacé la fameuse semaine de la propreté dans la ville de Port de Bouc. Vous savez qu'à l'approche des beaux jours notre maître de cérémonie, Monsieur Marc DEPAGNE, a pour habitude de vérifier que tous nos partenaires ont bien prévu d'organiser cette semaine de la propreté sur la commune qui avec les enfants, qui avec les plongeurs, etc. Cette année, cette semaine se déroulera du 4 au 8 avril, où des rendez-vous divers et variés seront prévus chaque jour de la semaine.

\* Le lundi 4 avril, quartiers Tassy, Bellevue, 9 heures, rendez-vous au centre social Mandela.

\* Mardi 5 avril : quartier des Comtes, 9 heures à midi selon vos disponibilités, rendez-vous devant le centre social.

L'après-midi de 14 heures à 15 h 30 quartier de la Bergerie, Hauts de St Jean. De 16 heures à 17 h 30 les Arcades.

\* Mercredi 6 avril : centre-ville de 10 heures à 13 heures.

\* Jeudi 7 avril : quartier des Aigues douces, la Lèque, de 9 heures à 12 heures, rendez-vous devant le centre social Menot. Quartier des Amarantes avec des villas de 14 heures à 17 heures, rendez-vous à 14 heures devant le centre social Brel.

\* Vendredi 8 avril : quartier la Grand Colle pour les villas, de 9 heures à 10 h 30, quartier de Botté de 11 heures à 12 h 30.

Entretiens vous avez aussi la possibilité d'aller faire la visite du centre de recyclage en Arles le vendredi 8 avril, départ à 8 h 30 devant la Mairie, retour à 11 h 30. Inscription obligatoire.

Il y a un autre départ le lundi pour une visite de la déchetterie du Vallon du Fou, départ 8 h 30 devant la mairie, inscription obligatoire.

C'est une mobilisation citoyenne comme chaque année, cette fois-ci c'est un peu avant les « Rencontres pour la Ville » pour pouvoir échanger sur ces expériences pendant celles-ci.

Chers amis, il n'y a pas de questions diverses supplémentaires. Je vous propose de terminer ce Conseil Municipal solennellement.

Vous avez appris comme moi devant votre poste de télévision ou à l'écoute des médias que des terroristes ont encore frappé. On est dans le troisième jour de deuil de la Belgique. Après avoir frappé en Afrique, après avoir frappé en Turquie, en Tunisie, et dans de nombreuses autres parties du monde. Ils ont frappé en Belgique à la suite de l'arrestation de Monsieur Salah Abdeslam. Malheureusement ça commence à être quelque chose de très éprouvant que d'avoir à répéter que ces personnes-là sont des bouchers. De plus on a eu l'information selon laquelle ce sont des repris de justice, ce qui ne fait que confirmer que ce sont des actes de furie barbare.

Il n'en demeure pas moins que de nombreuses familles Belges, quelques familles Françaises et autres sont aujourd'hui endeuillées, que des innocents ont perdu la vie, et cela doit nous conduire à avoir véritablement un grand élan de solidarité. Je vais bien sûr vous demander dans quelques instants d'observer une minute de silence. Mais je crois aussi plus largement que le

moment est venu d'avoir sérieusement des politiques de rapprochement de façon à ce que les services de sécurité en Europe coopèrent, que les moyens mis à la disposition des polices, Interpol, etc. soient véritablement libérés de façon à ce que chaque pays puisse partager les informations et que l'on n'entende plus sur les ondes *« il était prévu que cela se passerait, on ne savait pas quand, nous n'avons pas pu empêcher »*.

Je pense que ces barbares-là veulent livrer une véritable guerre. Nous sommes résolument des pacifistes, en tout cas je sais que je parle au nom du groupe de la majorité, et j'espère pouvoir l'élargir au Conseil Municipal de Port de Bouc dans son entier ; ce n'est jamais par des actes comme ceux-là que l'on peut revendiquer quoi que ce soit. La vie humaine n'appartient à personne, elle n'a pas de prix, elle ne doit jamais être prise en otage comme cela.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui force est de constater que malheureusement des amalgames continuent de se faire, beaucoup sur les réseaux sociaux, beaucoup dans les discussions que nous avons. Je crois qu'il est de notre devoir d'élus de notre République de rappeler les fondamentaux et de faire en sorte que les populations qui sont dans l'émotion puissent analyser de façon à ne pas tomber soit dans la crainte à tout va, et donc de laisser gagner ces terroristes puisque c'est leur terrain de jeu. Nous devons rester des gens sérieux, et nous devons ensemble continuer de prôner que ce qui est plus fort que tout c'est l'humain, et que les démocraties doivent être revivifiées. Si dans ces pays qui malheureusement sont pointés du doigt aujourd'hui pour permettre ce type de formation, d'accueil des terroristes, il y avait des gouvernements démocratiquement élus qui permettent de faire vivre la démocratie peut-être que nous serions dans une autre situation.

La responsabilité est sur nos épaules de devoir nous aussi, dans notre pays qui est encore un pays démocratique, même s'il a encore beaucoup à améliorer et à parfaire, de prôner ce type de valeurs et de continuer de les faire vivre.

Je ne vous invite pas à un débat au sein du Conseil Municipal, mais à nous recueillir en vous levant pour observer ensemble une minute de silence (***l'assemblée se lève pour observer une minute de silence***).

Je vous remercie.

***Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20 heures***